

## COMMUNE DE CORTE

### CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA - Joseph MELGRANI -  
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT -  
- Antoine PINNA -  
- Notaires associés –  
6, Bd Albert 1er  
Immeuble l'Impérial  
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 21 mai 2025, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

L'ASSOCIATION DIOCESAINE D'AJACCIO, Association déclarée, déclarée sous le numéro 782992234 à la Préfecture de Corse, dont le siège est à AJACCIO, 8 boulevard Sylvestre Marcaggi ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé, conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A CORTE (Haute-Corse)

1) Deux parcelles, cadastrées section AE lieudit 8 RUE DU VIEUX MARCHE numéros 479 pour 03 a 33 ca et 480 pour 14 ca ;

2) Dans un ensemble immobilier, cadastré section AE lieudit 8 RUE DU VIEUX MARCHE numéro 478 pour 02 a 65 ca. Les lots numéros :

- 3, soit au sous-sol un local de 58,5m<sup>2</sup> ;
- 4, soit au rez-de-chaussée inférieur, trois pièces ;
- 5, soit au rez-de-chaussée supérieur, six pièces ;
- 7, soit l'entier premier étage ;
- 8, soit l'entier deuxième étage ;
- 9, soit la totalité des combles ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : [scp.pmc@notaires.fr](mailto:scp.pmc@notaires.fr).

Pour avis Maître Paul CUTTOLI